

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2017- 580 du 13 décembre 2017
portant nomination des Recteurs et Vice-
recteurs des Universités d'Abomey-Calavi et
de Parakou.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant Orientation de l'Education nationale en République du Bénin modifiée par la loi n° 2005-33 du 06 octobre 2005 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2016-506 du 27 octobre 2017 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-419 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- vu** le décret n° 2016-208 du 04 avril 2016 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des universités nationales en République du Bénin modifié par le décret n°2016-638 du 13 octobre 2016 ;
- vu** Le décret n° 2010-024 du 15 février 2010 portant statuts particuliers des corps des personnels enseignants des universités nationales du Bénin ;
- vu** l'arrêté n°2009-091/MESRS/DC/SGM/R-UAC/SP-C du 15 avril 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Université nationale d'Abomey-Calavi ;
- vu** l'arrêté n° 2010-371/MESRS/CAB/DC/SGM/CT-J/DRH/DRFM/SA du 06 décembre 2010 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Université de Parakou ;
- vu** l'arrêté n° 2017-271/MESRS/CAB/DC/SGM/DGES/CT-AAPDS/SA/041SGG17 du 20 juillet 2017 portant organisation des 4^{èmes} élections des recteurs

Af

et vice-recteurs des universités nationales pluridisciplinaires en République du Bénin ;

- vu l'arrêté n° 2017-341/MESRS/DC/SGM/DGES/CT-AAPDS/SA/044SGG17 du 15 septembre 2017 portant composition et fonctionnement des commissions de supervision des 4^{èmes} élections des Recteurs et des Vice-Recteurs de l'Université d'Abomey-Calavi et de l'Université de Parakou ;
- vu l'arrêté n° 2017-376/MESRS/CAB/DC/SGM/DGES/CT-AAPDS/SA/045SGG17 portant composition et fonctionnement des commissions de supervision des 4^{èmes} élections des Recteurs et des Vice-Recteurs de l'Université d'Abomey-Calavi et de l'Université de Parakou ;
- vu la décision n° 009-2017/PR/CSER/SC/RC portant proclamation, le 31 octobre 2017 par la Commission de supervision, des résultats des 4^{èmes} élections du Recteur et des Vice-Recteurs de l'Université de Parakou ;
- vu la décision n° 008-2017/Pr-CSER/SA portant proclamation, le 10 novembre 2017 par la Commission de supervision, des résultats des 4^{èmes} élections du Recteur et des Vice-Recteurs de l'Université d'Abomey-Calavi ;
- sur rapport du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 décembre 2017,

D É C R È T E :

Article premier

Conformément aux résultats des élections rectorales qui se sont déroulées du jeudi 05 octobre au vendredi 10 novembre 2017, les enseignants chercheurs dont les noms suivent sont nommés, pour un mandat de trois (3) ans, dans les fonctions ci-après au sein des universités nationales du Bénin :

- **Université d'Abomey-Calavi**

Recteur : Professeur Maxime da CRUZ ;

- **1^{er} Vice-recteur chargé des affaires académiques : Professeur Djimon Marcel ZANNOU ;**
- **2^{ème} Vice-recteur chargé de la recherche universitaire : Professeur Félicien AVLESSI ;**
- **3^{ème} Vice-recteur chargé de la coopération interuniversitaire, des partenariats et de l'insertion professionnelle : Professeur Eléonore YAYI LADEKAN.**

• **Université de Parakou**

Recteur : Professeur Prosper GANDAHO ;

- **1^{er} Vice-recteur chargé des affaires académiques : Professeur Ibrahim ALKOIRET TRAORE ;**
- **2^{ème} Vice-recteur chargé de la recherche universitaire : Professeur Olatoundji Holden FATIGBA ;**
- **3^{ème} Vice-recteur chargé de la coopération interuniversitaire, des partenariats et de l'insertion professionnelle : Professeur Ansèque GOMEZ COAMI.**

Le mandat des intéressés court à compter de la date de leur prise de fonctions

Article 2

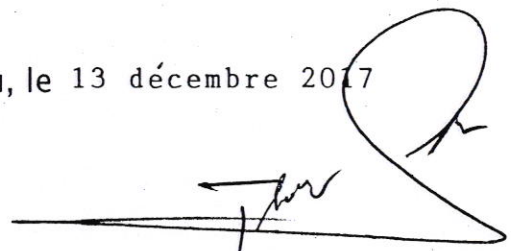
Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application des dispositions du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Article 3

Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

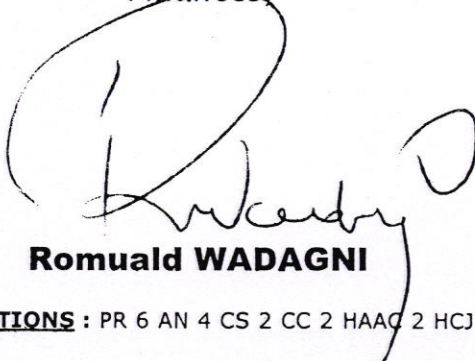
Fait à Cotonou, le 13 décembre 2017

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
Scientifique,



Marie Odile ATTANASSO

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 HAAC 2 HCJ 2 MESRS 2 MEF 2 AUTRES MINISTERES 20 SGG 4 INTERESSES 8 JORB 1